

BULLETIN

MUNICIPAL



No 4 - Octobre 1985

LE MOT DU MAIRE

Pour son 4ème numéro, le bulletin municipal vous donne un certain nombre de renseignements développés dans les différents articles, tant sur la vie de la commune que sur les activités qui s'y déroulent.

Pour ma part, je me contenterai de donner une vue d'ensemble du facteur "Impôts" qui touche l'ensemble des contribuables de la commune. La ponction fiscale s'élève pour l'année en cours à une somme globale de 1 095 380 Francs décomposée comme suit :

- . 264 228.- au profit de la commune
- . 641 605.- au profit du département
- . 189 547.- de taxes perçues par la région et taxes annexes au profit des chambres d'Agriculture et de Commerce

d'où il en ressort que la part de la commune ne représente que 24% de la masse.

Je laisse le soin à Mme CLEMENT de ventiler la somme globale revenant à la commune entre les divers assujettis.

Je suis persuadé que ces renseignements vous seront utiles, étant bien entendu que si vous souhaitez en avoir d'autres à ce sujet, cela vous sera fourni dans un prochain bulletin.

Je souhaite, avant de terminer, attirer votre attention sur l'article concernant la distribution d'eau pour laquelle il est nécessaire qu'une discipline soit respectée, et qu'avant d'accuser le compteur, il est bon que chacun vérifie ou fasse vérifier son installation. Il a été notamment constaté que de nombreux compteurs ne sont plus plombés suite aux réparations effectuées par des artisans. Il suffit de se reporter au Règlement qui, s'il était appliqué, éviterait bien des réclamations.

R. ZELLER

2 - INFORMATIONS GENERALES

* La 2ème MATERNELLE

Comme le Conseil Municipal s'y était engagé au printemps, une 2ème Classe de Maternelle a été ouverte à la dernière rentrée scolaire.

L'Inspection Académique a créé une Direction d'Ecole Maternelle, confiée à Mme LIEBELIN, et désigné au nouveau poste Mme Régine DEMEUSY. Le Conseil Municipal lui présente ses voeux les plus chaleureux de bienvenue. Nous lui souhaitons de retrouver dans sa vie professionnelle les mêmes joies qu'elle éprouvait lorsqu'elle venait au village passer ses vacances chez ses grands-parents.

* LES EFFECTIFS SCOLAIRES

- Maternelles, directrice Mme LIEBELIN, 56 inscrits dont
5 d'Auxelles-Bas et 1 d'Auxelles-Haut

- Mme LIEBELIN	28 enfants dont	16 de 5 ans
		12 de 4 ans
- Mme DEMEUSY	28 enfants dont	11 de 4 ans
		13 de 3 ans
		4 de 2 ans

- Primaire, directrice Mme RUGGERI

- Mme RUGGERI	CP.	: 15 élèves
- Mme GOUIN	CE1	: 9 élèves
	CE2	: 14 élèves
- Mme GERBERT	CM1	: 16 élèves
	CM2	: 10 élèves

* RUE de la SAVOUREUSE

- La portion de route comprise entre
- le pont de l'OGNON (pont sur la Savoureuse aux
Prés du Feu)
 - et la départementale 465 a été baptisé
" RUE DE LA SAVOUREUSE "

* TERRAIN DE FOOT-BALL STABILISE

Le 26 Aout 1985, l'A.S. LEPUIX-Gy organisait son tournoi annuel. A cette occasion, en coupant le ruban tricolore, le Maire mettait le terrain de Foot-ball stabilisé à la disposition du club. En quelques mots, il retraça l'historique de ce terrain et remercia les différents partenaires qui permirent cette réalisation :

- l'ASL, ses dirigeants et joueurs pour les heures passées en journée de travail bénévole,
- la Direction Départementale du Temps Libre, de la Jeunesse et des Sports qui permit l'octroi de subventions,
- les différentes entreprises - Carrières de la Meilleraie - Husson - Marconnot - Sacer - qui participèrent à la réalisation des travaux.

Ensuite, ce fut la remise d'une Coupe souvenir, offerte par le Maire, qui rappellera au club ses exploits en Coupe Jonte des deux dernières années, où par deux fois, c'est le village tout entier qui échoua aux portes du Stade Bonal.

Tout était donc prêt pour que commence la fête du sport pour les joueurs, le vin d'honneur pour les officiels. L'histoire retiendra qu'au plan sportif, pour le match inaugural, la 1ère du club local fut opposée à l'équipe des Sports Généraux d'Héricourt.

O.P.A.H.

La commune a décidé d'adhérer à l'OPERATION PROGRAMMEE d'AMELIORATION de l'HABITAT du Pays Sous-Vosgien, action menée par l'ASVAA avec le concours du CENTRE d'AMELIORATION du LOGEMENT. L'amélioration de l'habitat avait déjà été retenu comme l'un des objectifs prioritaires du Plan d'Aménagement Rural.

L'opération décidée va permettre à ceux qui le souhaitent (propriétaires-occupants, propriétaires-loueurs, locataires) de bénéficier d'aides financières exceptionnelles.

Pour tout renseignement ou étude de cas particulier, se renseigner au

CENTRE d'AMELIORATION du LOGEMENT

10, Faubourg de Montbéliard

90000 . BELFORT

Tél. 84 28 33 42

LA LOI ET LES FINANCES COMMUNALES

1/ La loi du 23 juillet 1983 :

art. 14-1 "La Commune a la charge des écoles. Elle est propriétaire des locaux et en assure la construction, l'équipement, l'entretien et le fonctionnement. L'Etat a la charge de la rémunération du personnel enseignant..."

art. 23 : "Lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent les élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses d'entretien et de fonctionnement se fait par accord entre toutes les communes concernées.

La charge des annuités d'emprunt est répartie dans les mêmes conditions."

Toutefois, les dispositions prévues ne s'appliquent pas à la commune de résidence, si la capacité d'accueil de ses établissements scolaires permet la scolarisation des enfants concernés

2/ La commune s'est engagée à construire pour la rentrée 86-87 une nouvelle salle de classe. Elle ne peut compter sur aucune subvention. Seul le Fond D'Equipement des Communes (FDEC) pourra aider au financement, mais cela se fera au détriment d'autres travaux qui ne pourront pas en bénéficier car cette opération épuisera notre dotation en la matière.

Devant l'effort financier considérable qu'il est appelé à réaliser, le Conseil Municipal a décidé de n'accorder aucune dérogation pour la scolarisation extérieure d'enfants du village, dès lors qu'une participation financière lui sera demandée. Inversement, et c'est le cas avec les deux Auxelles pour six enfants en maternelle, nous acceptons les enfants d'autres communes qui voudront participer à nos dépenses.

En conclusion, notre message aux contribuables de la commune est que notre position est basée sur l'intérêt de tous, et que nous ne pouvons pas satisfaire les intérêts particuliers dès lors qu'ils se font au détriment de la collectivité.

- Dernière minute : Extraits d'une lettre en date du 23 Octobre de Monsieur le Président du Conseil Général :

"..... a proposé que vous puissiez engager dès à présent les travaux

" a proposé que ce projet soit retenu dans la programmation 1986

" la subvention à laquelle vous pourriez prétendre
• Construction ... neuve 85 600 Francs sur 10 ans
(soit 8 560 Frs/an)
• Travaux d'aménagement d'une deuxième classe maternelle
subvention de 20 318 Francs. "

3 - ECHANGE SCOLAIRE avec MESCHERS-sur-GIRONDE
=====

Après la présentation dans les bulletins :

- n° 2 du projet d'échanges scolaires de l'école de LEPUIX. GY avec son homologue de MESCHERS-sur-GIRONDE et
- n° 3 de la présentation du voyage du CM2 de Mme GERBERT pour la rencontre des montagnards avec les maritimes de MESCHERS,

nous vous proposons pour aujourd'hui le compte-rendu que nous ont adressé les élèves de Mme GERBERT qui attendent avec impatience de rendre l'invitation à leurs correspondants/

COMPTE-RÉNDU d'ECHANGE SCOLAIRE, par les élèves du C.M. 2
articles des élèves du CM 2

Le 7 juin est enfin arrivé ! Dès 6 heures du matin, le village est en effervescence. Nous arrivons à l'école avec notre sac, accompagnés de nos parents. Après les dernières recommandations de la maitresse, et après avoir embrassé nos parents, nous montons dans le car qui nous conduit à la gare de BELFORT. Notre belle aventure commence.

Après quelques heures de train, nous arrivons à PARIS où une visite guidée de la capitale est prévue. Nous visitons le Sacré-Coeur et la Butte Montmartre, la Tour Eiffel, l'Arc de Triomphe et la place de l'Etoile, et enfin Notre-Dame. Nous passons devant de nombreux monuments comme l'Opéra, la place Vendôme avec sa célèbre colonne, la Concorde avec son Obélisque, ses fontaines et ses statues, la chambre des députés, l'église de la Madeleine, les Champs Elysées, les quais de la Seine, le Pont Neuf, le musée du Louvre, etc...

Nous regagnons ensuite la gare d'Austerlitz où nous prenons le train pour ROYAN. Nous arrivons au village de l'Arnèche tard dans la soirée.

Samedi matin, nous rencontrons nos correspondants, avec qui nous faisons des jeux et des danses folkloriques. L'après-midi, nous allons à la plage.

Dimanche, nous visitons La Rochelle, son port, son aquarium, ses vieilles rues et son magnifique Hotel de Ville.

Lundi, avec tous les enfants de MESCHERS, nous embarquons pour l'Ile d'Aix. C'est de là que Napoléon était parti pour son exil à Saint-Hélène.

Le lendemain, nous faisons le tour des plages de Meschers avec nos correspondants. Ils nous font découvrir le port, les carrelets qui sont de gros filets que les pêcheurs déposent au fond de la mer et qu'ils remontent à l'aide d'un treuil.

Mercredi, nous sommes invités chez nos correspondants.

Jeudi, nous retournons à la plage où nous nous baignons, et où nous faisons des châteaux de sable. Le soir, nous organisons une fête avec nos amis où nous dansons.

Le dernier jour, nous allons faire nos adieux à nos camarades, car il faut, hélas, penser au retour.

Nous avons effectué un magnifique voyage dont nous nous souviendrons très longtemps. Nous avons découvert de nouveaux paysages et nous nous sommes faits de nouveaux amis. Nous avons été très bien reçus par le personnel de l'Arnèche, où nous étions installés comme des princes.

Encore merci à tous ceux qui nous ont permis de réaliser ce voyage.

====

4 - LA COMMUNE et la TAXE PROFESSIONNELLE

Poursuivant notre série d'articles sur les finances communales, nous consacrons cette fois notre article à la taxe professionnelle, poste le plus important du budget des impôts locaux

article de Mme N. CLEMENT

En 1984, derniers chiffres officiels connus, 92 673 Francs ont été perçus par la commune en recouvrement de la taxe professionnelle, contre 45 200 en taxes d'habitation, 49 683 en taxes foncières bâties, et 76 710 en taxes foncières non bâties.

La commune compte actuellement 43 entreprises artisanales et commerciales assujetties à la taxe professionnelle.

1°) Qui est imposable

La taxe professionnelle est établie dans chaque commune où le redevable dispose de locaux ou de terrains.

a) Personnes imposables

Sont redevables de la taxe professionnelle les personnes physiques ou morales exerçant une activité professionnelle non salariée.

* pour les personnes morales, l'imposition est établie à leur nom

* pour les sociétés civiles professionnelles, l'imposition est établie au nom de chacun des membres de la société

b) Personnes exonérées

Diverses personnes sont exonérées en raison de leur activité ou des conditions dans lesquelles elles l'exercent (fonctionnaires, VRP, artistes, commis ou personnes travaillant à gages, travailleurs à domicile, pêcheurs rémunérés à la part).

2°) Quelles sont les activités passibles de la taxe professionnelle

Pour être soumises à la taxe professionnelle, les activités doivent remplir les trois conditions suivantes :

- l'activité doit être exercée à titre habituel
- l'activité doit présenter un caractère professionnel
- l'activité ne doit pas donner lieu à la perception d'un salaire au sens de l'impôt sur le revenu.

3°) Base d'imposition

Elle se compose de 2 éléments :

- d'une part, la valeur locative des immeubles, terrains, aménagements, installations, matériel de transport, affectés à l'entreprise
- d'autre part, une fraction du montant des salaires, ou dans certains cas, du montant des recettes.

La base d'imposition est déterminée en fonction des chiffres de l'avant-dernière année précédant celle de l'imposition.

ex. la base d'imposition de 1985 a été calculée sur les chiffres de 1983.

4°) Montant de l'imposition

Le montant de la cotisation annuelle résulte de la multiplication de la base nette imposable par le taux fixé par les organes délibérateurs du département, de la commune, de la communauté urbaine et des syndicats et districts.

Sur la base nette imposable sont éventuellement établies, en plus de la taxe professionnelle

- la taxe régionale ou la taxe d'équipement
- la cotisation de péréquation destinée à réduire les différences entre les collectivités locales dont le taux varie de 0 à 1%
- la taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie
- la taxe pour frais de chambre des métiers
- les frais de confection des rôles et dégrèvements.

5°) Dégrèvements

Les entreprises peuvent obtenir des dégrèvements sur le montant de la taxe professionnelle, quand :

- l'activité de l'entreprise diminue
- l'entreprise créée des emplois dans le cadre du contrat de solidarité
- l'entreprise ferme en cours d'année
- l'entreprise transfère son lieu d'activité dans une autre commune
- l'entreprise exerce son activité à temps partiel.

"La loi de finances de 1985 a accordé un dégrèvement d'office de 10% sur toutes les cotisations de taxe professionnelle"

6°) Remarque

Il faut noter et distinguer cependant que tous les redevables de la commune ne sont pas touchés de la même manière suivant qu'ils relèvent de la Chambre d'Agriculture, de la Chambre des Métiers ou de la Chambre de Commerce.

Il est par ailleurs difficile en fonction des abattements à la base de détailler chaque cas particulier.

De même, les taux de TVA peuvent aller de 5.50% à 33.33% suivant le régime applicable, mais cette taxe figurant sur la facture est supportée par le client. Cette TVA peut d'ailleurs être récupérée par le commerçant ou l'artisan dans des conditions propres à son corps de métier.

7°) Qui paye la Taxe Professionnelle à LEPUIX.GY

Pour l'année 1985 les entreprises commerciales et artisanales ayant cotisé à la Taxe Professionnelle sont les suivantes :

- ABOHONIAN Françoise - Café-restaurant-dancing "NASH-VILLE"
- BREUILLES Bernard - Loueur de fonds
- BREUILLES Bernard - Fabrication d'objets et fournitures en métal - Tolerie
- BRIOT & Cie - Exploitant de tissage de coton
- CHATEAU D'Aniel - Hotel - Restaurant
- CLEMENT Gérard - Charpente, couverture, menuiserie
- COLIN Pierre - Cafetier "CAFE DU PONT"
- COLIN Raymond - Menuisier
- CONRAD JEan - Boucher
- COPATEY Gilbert - Mécanique générale, serrurerie
- CORSO S.A. - Epicerie générale
- CARRIERES DE LA MEILLERAIE - Exploitant de carrières de matériaux de viabilité
- DELOR Max - Négociant "GIROSOLDES"
- DEMEUSY Félix - Loueur d'alambic
- DEMEUSY Hubert - Scieur, bucheron, débardeur
- DEMEUSY Robert - Coiffeur
- DEMOUGE Hubert - Scieur
- ELECTRICITE DE FRANCS MONTBELIARD (1 Rue J. Faillet)
- FERFLAM Marie-Anne - Articles de fumeurs, tabacs
- FREYBURGER Joseph - Hotel Restaurant
- GHIRINGELLI Claude - Marchand de bibeloterie

- DUBAIL Jean-Paul - Garage, mécanique auto "FORD"
- GIRARDEY André - Loueur de fonds
- GOEFFERT Gérard - Hotel-Restaurant "SAUT DE LA TRUITE"
- GRUNENWALD Eugène - Ferme auberge
- HALLER Michel - Bucheron , désosseur
- KUDER Michel - Boulangerie, épicerie
- LEHMANN Gilbert - Exploitant forestier
- LAEDERICH-BOIGEOL & Cie - Menuiserie industrielle,
objectif bois
- MACKOWIACK Christian - Cafa , Hotel , Restaurant
- MASNADA S.A.R.L. - Entreprise de maçonnerie
- MASNADA Antoine - Loueur de fonds et de matériel
- PERIAT Claude - Transporteur
- PERREZ Gilberte - Epicerie - café
- STAINE André - Ferblantier
- STALDER Bernard - Exploitant forestier
- STALDER René - Magasin d'articles de sport
- SYNDICAT MIXTE DU BALLON D'ALSACE - Distribution
d'eau potable
- SYNDICAT MIXTE DU BALLON D'ALSACE - Location de fonds
- TISSAGE DE LA MOULINE "LE THILLOT" - Filature, tissage
- TOUTPNEU SERVICE SARL Réparation & vente de pneumatiques
- VIANT Marcel - Restaurant "LA TANIÈRE DES LOUPS"
- XAVIER-LEFEBVRE SARL - Confection - bonneterie

5 - COMPTE ADMINISTRATIF 84 Et BUDGET SUPPLEMENTAIRE 85

- Les chiffres

	C.A. 84	B.S. 85
Dépenses totales de Fonctionnement	1 419 804	1 522 899
• Denrées et fournitures	63 311	5 000
• Frais de personnel	553 166	20 000
• Impôts et taxes	39 809	100
• Travaux & services extérieurs	230 527	14 000
• Participations & contingents	294 846	65 105
• Allocations et subventions	29 160	2 000
• Frais de Gestion Générale	93 063	34 276
• Frais Financiers	115 922	480
• Charges antérieures	-	5 000
• Prélèvement pour dépenses d'Inves		1 376 938
Recettes totales de Fonctionnement	3 006 859	1 522 899
• Produits de l'exploitation	174 145	1 000
• Produits domaniaux	672 739	-
• Produits financiers	322	360
• Recouvrements - Subventions	43 090	15 000
• Dotation Globale de fonctionnement	521 469	2 439
• Impôts Indirects	14 202	6 685
• Contributions Directes	279 249	-
• Autres produits	11 200	-
• Produits antérieurs	1 290 443	1 497 415
Dépenses totales d'Investissement	1 327 514	1 494 693
• Déficit d'investissement reporté	945 892	584 713
• Remboursements d'emprunts	95 448	480
• Acquisition de biens	23 656	28 000
• Travaux dans bat. et Génie Civil	262 518	881 500
Recettes totales d'Investissement	742 801	1 494 693
• Amortissement de frais	-	370
• Subventions d'équipement	343 509	-
• Participations à des travaux d'éq	73 660	48 385
• Emprunt	300 000	69 000
• Recouvrements divers	25 632	-
• Prélèvement sur recettes de fonct		1 376 938
Excédent global de cloture	1 002 342	

COMMENTAIRES SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF :

1°/ Importance de l'excédent de cloture :

Il serait trompeur de ne retenir que ce chiffre car il provient de recettes réalisées (Commune-Département-Région-Etat) pour des travaux exécutés en 1984, dont les factures ne sont pas parvenues à temps pour être honorées dans l'exercice 1984. Ceci concerne l'électrification de la Côte (442 085 Fr), et le terrain de sports (180 222 Fr), soit un total de 622 307 Fr. La différence, soit 1 002 342 - 622 307 = 380 035.- Fr est le chiffre qu'il faut retenir et qui se trouve être à un niveau comparable à celui des années précédentes.

2°/ Par rapport aux dépenses de fonctionnement, les frais de personnel (39%) et les subventions et charges intercommunales (23%) restent stables.

3°/ La part de plus en plus faible des produits forestiers par rapport aux dépenses de fonctionnement : 49% en 1984 contre 57% en 1983 - 58% en 1982 et 1981 - 61% en 1980.

4°/ Quelques rapports :

les dépenses réelles totales s'élèvent à	1 752 F.	par habitant
(si les factures citées avaient été réglées)	2 357 F.	-id-
les annuités d'emprunt à	205 F.	-id-
le total des emprunts en cours à	1 550 F.	-id-
la part des annuités d'emprunt par rapport aux recettes réelles de fonctionnement	12.25%	

COMMENTAIRES SUR LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En fonctionnement, il ne s'agit que de corrections pour ajuster les dépenses du Budget Primitif en fonction de nos charges réelles.

En investissement, la quasi-totalité des dépenses est affectée aux règlements de travaux programmés en 1984 et facturés en 1985. Pour le reste, une part importante est liée à l'ouverture de la 2ème maternelle ou à des travaux de réfection du bâtiment de l'école.

Les investissements scolaires réalisés en 1985 ou à venir

* mobilier scolaire 2ème maternelle	18 000
* appareil de chauffage Ecole des Filles	8 000
* murette Ecole des Filles	20 000
* réfection bâtiment Ecole des Filles	10 000
* honoraires architecte	41 800
* plafonds nouvelle école (23 000 F. d'économie par rapport au devis)	21 000
* devis nouvelle salle de classe (380 000 F. H.T.)	451 000

6 - UNE SOCIETE LOCALE

Après la Société de Pêche et l'Association Sportive, nous vous présentons à l'approche de l'hiver en lui souhaitant de nombreuses chutes de neige sur les hauteurs :

LE SKI - CLUB GIROMAGNY-LEPUIX.GY

par Daniel GIMELLI, président

Notre Association, une des plus anciennes de GIROMAGNY-LEPUIX, fut créée le 16 Décembre 1908, avec pour Président Maître SCHOFFIT, notaire à GIROMAGNY.

Ces dernières années, l'équipe de compétition avec 25 coureurs pour 200 sociétaires, a fort bien représenté le Club dans le Massif Vosgien, le Jura et les Alpes.

Il s'est classé 5ème en COUPE DES VOSGES sur 240 clubs inscrits, avec :

- . 1 champion des Vosges Benjamin
- . 1 championne des Vosges Cadette et Junior
- . 1 championne des Vosges Toutes catégories

Les résultats dépendent avant tout d'un travail constant des coureurs, aidés par des entraîneurs bénévoles du club.

- Notre programme 85/86 :

- . bourse aux skis en novembre
- . raclette au Ballon d'Alsace
- . Entraînement de l'équipe compétition le samedi par nos entraîneurs bénévoles à la Jumenterie
- . Fin Février, concours Poussins-Benjamins "Coupe de la Haute Savoureuse"
- . Fin Mars, La coupe du "Ski-Club" GIROMAGNY-LEPUIX
- . En Février, un concours "A" Coupe des Vosges Dames toutes catégories
- . En cours de saison, pendant les congés scolaires des descentes aux flambeaux sur nos pistes au BALLON D'ALSACE
- . Pour cloturer la saison, un concours interne au Club pour nos Sociétaires.

7 - INFORMATIONS PRINCIPALES
LA SAISON 1985 - 86

interdite - Tarifs sociétaires : article du Bulletin N° 2 de novembre 1984. L'interdiction de tous véhicules est maintenue dans les forêts communales. En conséquence, elles ont un budget communal. En conséquence, elles ont un trafic croissant. De plus, elles ont des usagers en période d'exploitation.

- * couples 50 F.
- * adultes 30 F.
- * enfants 20 F.
- * licence fédérale 180 F.
- * carte neige complète 78 F.
- * carte neige familiale 284 F.
- * carte neige Fond 23 F.
- * carte neige (Les 8) 63 F.

* vignette "Fond Vosges" 46 F.
L'anarchie la plus grande est celle des automobiles sans permis. L'attention de leurs propriétaires doit être attirée sur le fait qu'ils entravent le bon fonctionnement des services, déneigement, etc... et être cause d'accidents graves, aux heures de rentrée ou de départ.

Points de vente :

- * Pharmacie CLEMENT - GIROMAGNY
- * STALDER René - Ski-location - LEPUIX.GY
- * GIMELLI Françoise - Malvaux - LEPUIX.GY
- * CHALET D'ACCUEIL - BALLON D'ALSACE
- * LA JUMENTERIE - BALLON D'ALSACE

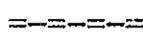
LE COMITE

- * Président : Daniel GIMELLI - Malvaux LEPUIX.GY
Tél. 84.29.34.69
- * Trésorier : Benoit RUGGERT - LEPUIX.GY
Tél. 84.29.01.22
- * Responsables des Commissions :
- Ski Alpin : Pierre MASNADA LEPUIX.GY
Tél. 84.34.76

* Consultation Skin Fond : Hubert LEHMANN - VESCEMONT
Tél. 84.29.52.66

- Téléskis : Jean-Paul DEBALLAND - LACHAPPELLE/sous/ROUGEMONT
Tél. 84.27.62.11

Inscription sur les listes : vous avez eu 18 ans ou allez l'être en février 1986, ou si vous êtes nouvel habitant de la commune, vous devez vous faire inscrire sur les listes avant le 31 décembre. Se marier d'une pièce de papier de mariage de famille.



7 - INFORMATIONS PRATIQUES

* Circulation en Forêts : rappel de notre article du Bulletin n° 2 de novembre 1984. La circulation de tous véhicules est interdite sur l'ensemble des routes et pistes forestières communales. Elles sont destinées à l'exploitation de la forêt, principale source de revenus pour le budget communal. En conséquence elles ne sont pas aménagées pour recevoir un trafic courant, source de dépenses d'entretien onéreuses. De plus, elles comportent des risques non négligeables pour les usagers en période d'exploitations forestières.

* Service des Eaux : nos avertissements des deux précédents bulletins ne semblant pas être retenus par tous a justifié que le Maire aborde le sujet dans son mot de présentation. Veuillez donc bien relire et appliquer les consignes et le Règlement du Service des Eaux, en y ajoutant une petite dose de bon sens.

* Stationnement devant l'entrée du Bloc HLM : l'anarchie la plus totale dans le stationnement des véhicules automobiles semblant être la règle, nous attirons à nouveau l'attention de leurs propriétaires sur le fait qu'ils risquent d'entraver le bon fonctionnement du service public : secours, postes, déneigement, etc... et être cause d'accident envers les écoliers aux heures de rentrée ou de sortie des classes.

* Dépôts d'ordures sauvages : ne pas confondre la Beucinière et les forêts (privées ou communales) avec le camion de ramassage des ordures ménagères du SICTOM.

* Ramassage des monstres : le jeudi 7 Novembre 1985

* Primes : Le Conseil Municipal a voté des crédits dont vous pouvez bénéficier :

- à l'occasion d'une naissance - ce qui existait déjà avec la Caisse d'Epargne de BELFORT et qui dorénavant est accordé aux sociétaires du Crédit Mutuel (CMDP)
- si l'un de vos enfants a obtenu un diplôme du premier cycle de l'Education Nationale
- pour vos enfants de moins de 16 ans scolarisés normalement en 85-86 en classe de second cycle, avec rappel pour l'année scolaire 84-85

- Se renseigner - s'inscrire en Mairie

* Consultation du Cadastre : la matrice cadastrale est un document fiscal. Seul un Titre de Propriété fait foi en la matière. Revoir le bulletin n° 2.

* Inscription sur les listes Electorales : si vous avez eu 18 ans ou allez les avoir avant le 28 Février 1986, ou si vous êtes nouvel habitant de la commune, pensez à venir vous faire inscrire sur les Listes Electorales avant le 31 Décembre. Se munir d'une pièce d'identité ou du livret de famille.